

Liste des maladies et handicaps établie par l'I.C.A.B.

L'ICAB demande à ses partenaires de ne plus accepter les dossiers des candidats souffrant des affections suivantes.

1. Problèmes médicaux :

- Diabète insulino-dépendant ;
- Obésité (IMC - Indice Masse Corporelle - supérieur à 35)
- Cancer ;
- Transplantation du rein, du cœur, des poumons et/ou du foie et toutes autres transplantations majeures ;
- Maladies cardio-vasculaires (infarctus du myocarde, pacemaker, accident vasculaire cérébral) ;
- Scléroses ou autres maladies neuro-musculaires dégénératives ;
- Maladie auto-immune ;
- Facteurs de risque pouvant limiter la capacité de prise en charge d'un enfant (candidat à l'adoption non-voyant, sourd, en fauteuil roulant par exemple) ;
- Hépatite C.

2. Problèmes psychologiques :

- Troubles psychiatriques ;
- Troubles de l'humeur / dépression majeure;
- Troubles d'anxiété ;
- Troubles liés à l'utilisation de substances illicites (addiction à des substances illicites);
- Troubles de la sexualité.